

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1914

7 septembre 2007

### SOMMAIRE

<b>BCB &amp; Partners S.A.</b> .....	<b>91836</b>	<b>Marita S.A.</b> .....	<b>91828</b>
<b>BCB &amp; Partners S.A.</b> .....	<b>91835</b>	<b>Mariza S.A.</b> .....	<b>91831</b>
<b>C.I.P.E. Compagnie Internationale de Participations Etrangères S.A.</b> .....	<b>91832</b>	<b>Melrose Resources</b> .....	<b>91835</b>
<b>Clamar Investissements S.A.</b> .....	<b>91826</b>	<b>Merrill &amp; Waterhouse International S.à r.l.</b> .....	<b>91872</b>
<b>Cofida S.A.</b> .....	<b>91833</b>	<b>M.T.P. S.à r.l.</b> .....	<b>91828</b>
<b>Columbia Sportswear Luxembourg Holdings</b> .....	<b>91872</b>	<b>Naptune Holding S.A.</b> .....	<b>91837</b>
<b>Compagnie Européenne de Financements Immobiliers</b> .....	<b>91833</b>	<b>Natura Helvetica S.A.</b> .....	<b>91856</b>
<b>Compagnie Financière Sauvignon S.A.</b> ...	<b>91833</b>	<b>Netcar S.A.</b> .....	<b>91845</b>
<b>Compagnie Internationale de Financement</b> .....	<b>91832</b>	<b>Opera Management S.A.</b> .....	<b>91871</b>
<b>Continental Finance Group S.A.</b> .....	<b>91827</b>	<b>Orion IPDL 5 S.à r.l.</b> .....	<b>91838</b>
<b>Development Capital S.A.</b> .....	<b>91832</b>	<b>Pariter Holding S.A.</b> .....	<b>91827</b>
<b>ENTREPRISE DE TOITURES Francois STOFFEL-REDING S.à r.l.</b> .....	<b>91836</b>	<b>Parkridge CEE S.à r.l.</b> .....	<b>91845</b>
<b>Eurasia Beverages S.à r.l.</b> .....	<b>91868</b>	<b>Parkridge (Multi Park) S.à r.l.</b> .....	<b>91850</b>
<b>Euro-Etanchéité S.A.</b> .....	<b>91826</b>	<b>Parkridge Ukraine S.à r.l.</b> .....	<b>91861</b>
<b>Eurolux Real Estate Company S.A.</b> .....	<b>91832</b>	<b>Pharcom S.A.</b> .....	<b>91830</b>
<b>Eurolux Real Estate Company S.A.</b> .....	<b>91830</b>	<b>Portrait Studios S.à r.l.</b> .....	<b>91836</b>
<b>Financière d'Ancône</b> .....	<b>91827</b>	<b>Repco 4 S.A.</b> .....	<b>91856</b>
<b>Finaurum S.A.</b> .....	<b>91833</b>	<b>Ridolux S.A.</b> .....	<b>91866</b>
<b>Freeman Holding S.A.</b> .....	<b>91834</b>	<b>Rolinsky Holding S.A.</b> .....	<b>91828</b>
<b>Future World Investments S.A.</b> .....	<b>91834</b>	<b>Schubert Properties S.A.</b> .....	<b>91866</b>
<b>GEM</b> .....	<b>91828</b>	<b>Schweitzer Décoration, s.à r.l.</b> .....	<b>91835</b>
<b>General Company S.A.</b> .....	<b>91834</b>	<b>Société Financière EDITH</b> .....	<b>91829</b>
<b>Globull S.à r.l.</b> .....	<b>91869</b>	<b>Société Holding Financière Oxalis</b> .....	<b>91829</b>
<b>Holding Financière Globale S.A.</b> .....	<b>91830</b>	<b>Swiss Life Funds (LUX) Management Company</b> .....	<b>91826</b>
<b>Holding Financière Joncs S.A.</b> .....	<b>91829</b>	<b>Tank Reinsurance S.A.</b> .....	<b>91835</b>
<b>Kilbroney Finance S.A.</b> .....	<b>91872</b>	<b>Thaddeus International</b> .....	<b>91829</b>
<b>Larti Holding S.A.</b> .....	<b>91837</b>	<b>Tollamen S.A.</b> .....	<b>91837</b>
<b>Le Grand Verger S.A., société de gestion de patrimoine familial</b> .....	<b>91856</b>	<b>Tollamen S.A.</b> .....	<b>91837</b>
<b>Lermita S.A.</b> .....	<b>91830</b>	<b>Upifra Agricole S.A.</b> .....	<b>91826</b>
<b>Manama Holding S.A.</b> .....	<b>91831</b>	<b>Via Mala S.A.</b> .....	<b>91831</b>
<b>Mandataria Finance S.A.</b> .....	<b>91831</b>	<b>Vinkelberg Company S.A.</b> .....	<b>91827</b>
		<b>Westinghold S.A.</b> .....	<b>91834</b>
		<b>World Production Agency Consortium S.A.</b> .....	<b>91836</b>

**Swiss Life Funds (LUX) Management Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 78.728.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007089769/1194/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02445. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Euro-Etanchéité S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 7, rue Lankelz.

R.C.S. Luxembourg B 84.267.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089764/7467/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11843. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Clamar Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 52.111.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007090158/1212/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10937. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Upifra Agricole S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 77.941.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 juin 2007*

Après délibérations, le conseil d'administration décide à l'unanimité:

- de nommer Madame Monique Poncelet comme Présidente du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

Certifié sincère et conforme

UPIFRA AGRICOLE S.A.

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007090201/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09086. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Continental Finance Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.  
R.C.S. Luxembourg B 64.751.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale annuelle qui s'est tenue à Luxembourg le 16 juillet 2007, a pris la résolution suivante:  
L'Assemblée élit administrateur, M. Stefan Benedetti, Investment Manager, né le 17 mars 1966 à Meran (Italy), demeurant à Londres (U.K.), W1J 5BB, Berkeley Square ...

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

P. Cahen

*Administrateur Délégué*

Référence de publication: 2007090294/3392/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11736. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Financière d'Ancône, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 33.608.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089861/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08121. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Pariter Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 26.951.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089862/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08122. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Vinkelberg Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 59.939.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007090147/1212/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10933. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**M.T.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 42, rue de Cessange.  
R.C.S. Luxembourg B 23.208.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2007090151/1212/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10920. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070100859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Marita S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 47.427.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089863/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08123. - Reçu 28 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070100461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Rolinsky Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 42.914.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089864/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08124. - Reçu 28 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070100463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**GEM, Société Anonyme.**

Siège social: L-8088 Bertrange, 9, Domaine des Ormilles.  
R.C.S. Luxembourg B 112.415.

*Assemblée générale extraordinaire des actionnaires*

1) démission d'administrateur

L'assemblée générale des actionnaires prend note de la démission de M. Bister Dimitri habitant 40, Fontaines aux Roses, B-6769 Meix devant Virton a partir du 1<sup>er</sup> juillet 2007 en tant qu'administrateur délégué et en tant qu'administrateur et procédera à son remplacement lors de sa prochaine réunion.

Bertrange, le 23 juillet 2007.

HPI

N. Wagener / R. Jesic

Référence de publication: 2007090341/5970/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11506. - Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070100326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Société Financière EDITH, Société Anonyme.**

Siège social: L-6488 Echternach, 8, rue des Vergers.  
R.C.S. Luxembourg B 94.665.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 juin 2007*

Monsieur Daniel Magitteri est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour l'exercice 2007.

ATID, ayant son siège social 1, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg et LUXCOM IMMOBILIERE S.à r.l., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg sont nommées administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Société Financière EDITH*  
FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A.

Signature

Référence de publication: 2007090416/514/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08895. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Société Holding Financière Oxalis, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 37.294.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089866/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08128. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Holding Financière Joncs S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 37.284.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089865/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08126. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Thaddeus International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 80.009.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2007090157/1212/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10955. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Lermita S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 22.270.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089867/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08130. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Eurolux Real Estate Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 84.068.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007089966/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09332. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Holding Financière Globale S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 98.396.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007090180/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09261. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Pharcom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 53.424.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007090176/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09305. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Mariza S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 32.547.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Référence de publication: 2007090181/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09277. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Via Mala S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 29.769.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Référence de publication: 2007090183/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09268. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Mandararia Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 63.375.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Référence de publication: 2007090184/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09351. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Manama Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 19.967.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089869/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08133. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Development Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 78.151.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEVELOPMENT CAPITAL S.A.

Signature  
*Un administrateur*

Référence de publication: 2007090190/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10537. - Reçu 48 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**C.I.P.E. Compagnie Internationale de Participations Etrangères S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 51.762.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme  
*Banque domiciliataire*  
Signatures

Référence de publication: 2007090191/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10536. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Eurolux Real Estate Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 84.068.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Référence de publication: 2007090189/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09337. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Compagnie Internationale de Financement, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 18.129.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089870/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08134. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---



**Cofida S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 30.992.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007090186/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09355. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Compagnie Financière Sauvignon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 52.967.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007090188/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09347. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Finaurum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 81.666.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007090192/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10532. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**COFIM, Compagnie Européenne de Financements Immobiliers, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 33.601.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089872/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08137. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Future World Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 64.167.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour *FUTURE WORLD INVESTMENTS S.A.*

Signature

Référence de publication: 2007090248/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02786. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Freeman Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 65.789.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour *FREEMAN HOLDING S.A.*

Signature

Référence de publication: 2007090244/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04052. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**General Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 96.528.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour *GENERAL COMPANY S.A.*

Signature

Référence de publication: 2007090251/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04056. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Westinghold S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 27.119.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089873/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08135. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Tank Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.  
R.C.S. Luxembourg B 74.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TANK REINSURANCE S.A.*

Signature

Référence de publication: 2007091110/267/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10163. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

**Melrose Resources, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 39.351.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007091109/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09601. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

**BCB & Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 83.095.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007091118/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10586. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

**Schweitzer Décoration, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5615 Mondorf-les-Bains, 12, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 23.582.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

PKF WEBER ET BONTEMPS

*Réviseur d'Entreprises*

Signatures

Référence de publication: 2007091816/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007, réf. LSO-CH00290. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

**BCB & Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 83.095.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007091117/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10584. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

---

**Portrait Studios S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Z.I. Langwies II.  
R.C.S. Luxembourg B 108.902.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2007091852/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10914. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

---

**ENTREPRISE DE TOITURES Francois STOFFEL-REDING S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, 1, rue des Commerçants.  
R.C.S. Luxembourg B 29.821.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

PKF WEBER ET BONTEMPS

Réviseur d'Entreprises

Signatures

Référence de publication: 2007091823/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007, réf. LSO-CH00287. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

---

**World Production Agency Consortium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 86.949.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2007091848/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10913. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

---

**Tollamen S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 16.551.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOLLAMEN S.A.  
LOUV S.à r.l. / MADAS S.à r.l.  
*Administrateur / Administrateur*  
Signature / Signature

Référence de publication: 2007091839/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11505. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

---

**Tollamen S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 16.551.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOLLAMEN S.A.  
LOUV S.à r.l. / MADAS S.à r.l.  
*Administrateur / Administrateur*  
Signature / Signature

Référence de publication: 2007091840/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11508. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

---

**Larti Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 96.797.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

S. Livoir.

Référence de publication: 2007091807/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06772. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

---

**Naptune Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 74.591.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

S. Livoir.

Référence de publication: 2007091806/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06770. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

---

**Orion IPDL 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 129.965.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifth of June.

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ORION INTERNATIONAL PROPERTY DEVELOPMENT LIMITED S.à r.l, a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on 5 June 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés),

here represented by Mr Max Kremer, licencié en droit, residing in Wasserbillig, by virtue of a proxy under private seal given on 5 June 2007.

Said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has required the undersigned notary to record the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**Art. 1. Form and Name.** There exists a société à responsabilité limitée under the name of ORION IPDL 5 S.à r.l. (hereinafter the «Company»).

**Art. 2. Purpose.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect interest or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also act as a limited partner with limited liability for all debts and obligations of a limited partnership or similar corporate structures.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any commercial, industrial or financial activities which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 4. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the manager or board of managers. If the manager or board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 5. Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

**Art. 6. Amendment of the capital.** The share capital may be amended at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, with approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholder(s) shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by him (them).

**Art. 7. Shares.** Each share is entitled to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

The Company recognizes only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

The issued shares shall be entered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each shareholder, his address or registered office.

Any transfer of shares in accordance with article 8 hereafter, shall be recorded in the register of shareholders.

**Art. 8. Transfer of shares.** If the Company is composed of a sole shareholder, the latter may freely transfer its shares.

The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Neither creditors, nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

**Art. 9. Bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The bankruptcy, insolvency or any similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 10. Management.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. In case of several managers, two classes of managers will be created: class A managers and class B managers.

The managers are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and their term, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be dismissed freely at any time and without specific cause by a resolution of the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11. Meetings of the board of managers.** In case of several managers, they will form a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers and at general meetings of shareholders, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, e-mail, or any other similar means of communication. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers, or if all the managers are present or represented and declare having due knowledge of the agenda of the meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference, or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least one class A manager and one class B manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, but shall only be effective if at least one class A manager and one class B manager votes in favour of them.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval by facsimile, e-mail or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 12. Minutes of meetings of the board of managers.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board of managers, or by any two managers or by any other person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 13. Powers of the board of managers.** The Board of managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as

the case may be) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, are in the competence of the board of managers.

**Art. 14. Delegation of powers.** The board of managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Company to persons or agents chosen by it.

**Art. 15. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any class A manager together with a class B manager or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signature or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

**Art. 16. General meeting of shareholders or resolutions of the sole shareholder.** Each shareholder may participate in the collective decisions, irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or, in case there are less than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

**Art. 17. Decisions.** The decisions of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing and recorded in a register. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

**Art. 18. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year.

**Art. 19. Balance sheet.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the assets and liabilities of the Company. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the sole shareholder or by a general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 20. Allocation of profits.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of the legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, notwithstanding the power of the board of managers to distribute interim dividends within the limits permissible under law.

**Art. 21. Dissolution, liquidation.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, who will determine their powers and fees. The liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 22. Amendments to the Articles of Incorporation.** The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

**Art. 23. General provisions.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

**Art. 24. Language.** The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

#### *Subscription and Payment*

All of the one hundred twenty-five (125) shares are subscribed by ORION INTERNATIONAL PROPERTY DEVELOPMENT LIMITED S.à.r.l., prequalified.



The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

#### *Transitional disposition*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the 31 December 2007.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. The sole partner resolves to set the number of managers at four (4) and to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period:
  - a) Mr Thomas Browne, class A manager, born on 3 May 1963 in Dublin, residing in 18, Woodbine Park, Blackrock, Dublin, Ireland;
  - b) Mr James Osborne, class A manager, born on 14 September 1962 in Vancouver, Canada, residing in Sandymount House, Blackrock, Dundalk Co Louth, Ireland;
  - c) Mrs Catherine Koch, class B manager, born on 12 February 1965 in Sarreguemines, France, with professional address in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
  - d) Mr Flavio Marzona, class B manager, born on 9 August 1971 in Luxembourg, with professional address in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le cinq juin.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ORION INTERNATIONAL PROPERTY DEVELOPMENT LIMITED S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 5 juin 2007, non encore inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par M. Max Kremer, licencié en droit, demeurant à Wasserbillig, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 5 juin 2007.

La procuration paraphée ne varietur par le représentant de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ORION IPDL S.à r.l. (la «Société»).

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut aussi agir comme associé avec responsabilité limitée pour toutes les dettes et obligations dans un limited partnership ou toute sorte de société commerciale comparable.

La Société peut réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg. La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant ou du conseil de gérance. Au cas où le conseil de gérance ou le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social au moins. L' (les) associé(s) existant(s) a (ont) un droit de souscription préférentiel, proportionnellement à la partie du capital qui représente ses (leurs) parts sociales.

**Art. 7. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et a une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts conformément à l'article 8 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

**Art. 8. Transfert de parts.** Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 9. Faillite ou déconfiture d'un associé.** La faillite ou déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un quelconque des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 10. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. En cas de pluralité de gérants, deux classes de gérants seront créées: des gérants de classe A et des gérants de classe B.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, lesquels fixeront leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans motif par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 11. Réunions du conseil de gérance.** En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance et les assemblées générales des associés; en son absence les associés ou le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance, ni si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion et qu'ils déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, mais ne sont effectives que si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent favorablement en leur faveur.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance.** Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi expressément à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, sont de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y-compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 15. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A avec un gérant de classe B ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 16. Décisions de l'associé unique ou des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou, dans le cas où la Société comporte moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 17. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre. Les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

**Art. 18. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de la même année.

**Art. 19. Bilan.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas.

**Art. 20. Répartition des bénéfices.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir du conseil de gérance de payer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi.

**Art. 21. Dissolution, liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement aux nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

**Art. 22. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 23. Disposition générale.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 24. Langue.** Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaut.

#### *Souscription et Libération*

L'intégralité des cent vingt-cinq (125) parts sociales sont souscrites par ORION INTERNATIONAL PROPERTY DEVELOPMENT LIMITED S.à r.l, pré-qualifiée.

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par un certificat bancaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.800,-.

#### *Résolutions*

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. L'associé unique décide de fixer le nombre de gérants à quatre (4) et de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée illimitée:
  - a) M. Thomas Browne, gérant de classe A, né le 3 mai 1963 à Dublin, demeurant à 18, Woodbine Park, Blackrock, Dublin, Irlande;
  - b) M. James Osborne, gérant de classe A, né le 14 septembre 1962 à Vancouver, Canada, demeurant à Sandymount House, Blackrock, Dundalk Co Louth, Irlande;
  - c) Mme Catherine Koch, gérant de classe B, né le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, demeurant professionnellement à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
  - d) M. Flavio Marzona, gérant de classe B, né le 9 août 1971 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Kremer, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, LAC/2007/11758. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007089933/7241/388.

(070100520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

**Netcar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 91.711.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

NETCAR S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007090851/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09759. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

**Parkridge CEE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 127.419.

In the year two thousand seven, on the eleventh day of July.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PARKRIDGE CEE LIMITED, a company incorporated in England and Wales with registered number 6185593, having its registered office at The Gatehouse, 16 Arlington Street, London, SW 1A 1RD,

duly represented by Maître Barbara Imbs, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy after having been signed ne varietur by the appearing person and by the notary, will remain attached to the present minutes and will be filed together with it with the registration authorities.

The prenamed PARKRIDGE CEE LIMITED is the sole member of the company PARKRIDGE CEE S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 127.419, incorporated by a deed of Maître Jean Seckler, prenamed, on April 30, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1242 dated June 22, 2007 (the «Company»).

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following resolutions that it takes in its capacity as sole member of the Company:

*First resolution*

The sole member resolves to adopt a nominal value of one euro (EUR 1.-) per unit and to exchange the one hundred and twenty-five (125) units with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each for twelve thousand and five hundred (12,500) units with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

*Second resolution*

The sole member resolves to create two categories of corporate units namely the preference units ( the «Preference Units») and the ordinary units ( the «Ordinary Units») having the same rights and obligations, save that:

(i) with respect to the distribution policy, the profits of the Company available for distribution shall be used to pay dividends in the following order of priority:

a. first, in paying to the holders of the Preference Units a fixed cumulative dividend of 3% above the Interbank Offer Rate (per annum) for deposits of the relevant amount in Euros for a 3 month period («EURIBOR») per annum accruing from the date of subscription and payable quarterly in arrears each 31 December, 31 March, 30 June, and 30 September in each year with the first payment due on 30 September 2007 ( the «Preference Dividend»); and

b. second, to the holders of the Ordinary Units any amount that the Members may decide.

(ii) with respect to any return of assets on a winding up or capital reduction or otherwise, the assets of the Company shall be applied in the following order of priority:

(a) first, in paying to the holder of the Preference Units EUR 1.- per Unit together with a sum equal to any arrears or accruals of the Preference Dividend calculated down to the date of return of capital; and

(b) second, in paying to the holder of the Ordinary Units EUR 1.- per unit and the balance of the assets shall be distributed amongst the holders of the Ordinary Units in proportion to the number of Ordinary Units held by them respectfully.

#### *Third resolution*

The sole member resolves to convert twelve thousand and five hundred (12,500) units having a par value of one euro each (EUR 1.-) into twelve thousand and five hundred (12,500) ordinary units having a par value of one euro each (EUR 1.-).

#### *Fourth resolution*

The sole member resolves that the corporate capital of the Company will then be set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) units having a par value of one euro (EUR 1.-) each, divided into none (0) preference unit (the «Preference Units») and twelve thousand and five hundred (12,500) ordinary units (the «Ordinary Units») and, together with the Preference Units, the «Units»). The sole member resolves that the legal majority requirements or the majority requirements stated in the Articles of

Association of the Company will not need to be met in each category of Units, except when the rights of one of the category of Units are particularly concerned.

#### *Fifth resolution*

The sole member resolves (i) to create an authorized capital in an aggregate maximum amount of one hundred millions euros (EUR 100,000,000.-), which can be subscribed exclusively by the holder of the Preference Units, and (ii) to grant a relating power of attorney to the board of managers of the Company for a period of five years starting from the date of publication of the present resolutions, to increase the share capital of the Company within the amount of the authorised capital and to issue Preference Units by way of board meetings.

#### *Sixth resolution*

The sole member resolves to amend Article 5 of the Articles of Association of the Company so as to give it the following content:

«The subscribed share capital of the Corporation is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred units (12,500) having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, divided into none (0) preference units (the «Preferences Units») and twelve thousand five hundred (12,500) ordinary units (the «Ordinary Units») and, together with the Preference Units, the «Units»).

The legal majority requirements or the majority requirements stated in the Articles of Association of the Corporation will not need to be met in each class of Units, except when the rights of one of the class of Units are particularly concerned.

The share capital may be increased or decreased by a decision of the sole member or pursuant to a resolution of the partners as the case may be.

The share capital may further be increased by a resolution of the manager or of the board of managers as set forth hereafter.

The authorised capital is fixed at one hundred million euros (EUR 100,000,000.-) represented by one hundred million (100,000,000) units having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, divided into one hundred million (100,000,000) Preference Units with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and none (0) Ordinary Units.

The manager or the board of managers is (are) authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the present resolutions to amend the articles of association of the Company in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, to realise any increase of the share capital of the Company within the limits of the authorised capital in one or several times.

Such increased amount of capital may be issued exclusively for and subscribed by the holders of the Preference Units and under the terms and conditions as the manager or the board of managers may determine, more specifically only in respect to the subscription and payment of the Preference Units to be issued and subscribed, such as to determine the time and the number of the Preference Units to be issued and subscribed, to determine if the Preference Units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what extent the payment of the newly subscribed Preference Units is acceptable either on cash or assets other than cash.

The manager or the board of managers may delegate to any duly authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Preference Units representing part or all of such increased amount of share capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by the commercial companies Act dated 10 August 1915 as amended, the first paragraph of this article will be amended so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager or the board of managers or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose within one month from the end of the subscription period or within three months from the day on which that period began.

The Preference Units and the Ordinary Units shall have the same rights and obligations, save that:

(i) with respect to the distribution policy, the profits of the Company available for distribution shall be used to pay dividends in the following order of priority:

c. first, in paying to the holders of the Preference Units a fixed cumulative dividend of 3% above the Interbank Offer Rate (per annum) for deposits of the relevant amount in Euros for a 3 month period («EURIBOR») per annum accruing from the date of subscription and payable quarterly in arrears each 31 December, 31 March, 30 June, and 30 September in each year with the first payment due on 30 September 2007( the «Preference Dividend»); and

d. second, to the holders of the Ordinary Units any amount that the Members may decide.

(ii) with respect to any return of assets on a winding up or capital reduction or otherwise, the assets of the Company shall be applied in the following order of priority:

(a) first, in paying to the holder of the Preference Units EUR 1.- per Unit together with a sum equal to any arrears or accruals of the Preference Dividend calculated down to the date of return of capital; and

(b) second, in paying to the holder of the Ordinary Units EUR 1.- per unit and the balance of the assets shall be distributed amongst the holders of the Ordinary Units in proportion to the number of Ordinary Units held by them respectfully.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these Articles of Association.»

#### *Seventh resolution*

The sole member resolves to amend Article 20 of the Articles of Association of the Company so as to give it the following content:

«In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

In the event of any return of assets on a winding up or capital reduction or otherwise, the assets of the Company shall be applied in the following order of priority:

(a) first, in paying to the holder of the Preference Units EUR 1.- per Unit together with a sum equal to any arrears or accruals of the Preference Dividend calculated down to the date of return of capital; and

(b) second, in paying to the holder of the Ordinary Units EUR 1.- per Unit and the balance of the assets shall be distributed amongst the holders of the Ordinary Units in proportion to the number of Ordinary Units held by them respectfully.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Corporation to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Corporation shall be allocated to the members proportionally to the Units they hold in the Corporation.»

#### *Eighth resolution*

The sole member resolves to amend Article 11 paragraph 2 of the Articles of Association of the Company so as to give it the following content:

«The managers are appointed by the sole member or by the general meeting of members as the case may be and may be removed at any time at the sole discretion of the sole member or of the general meeting of members as the case may be which determines their powers, compensation and duration of their mandates.»

#### *Declarations, costs, evaluation*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand one hundred and fifty euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, such person signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le onze juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PARKRIDGE CEE LIMITED, une société constituée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 6185593, ayant son siège social à The Gatehouse, 16 Arlington Street, London, SW 1A 1RD,

dûment représentée par Maître Barbara Imbs, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

La prénommée PARKRIDGE CEE LIMITED est l'associée unique de la société PARKRIDGE CEE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.419, constituée suivant acte de Maître Jean Seckler, prénommé, du 30 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1242 du 22 juin 2007 (la «Société»).

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle prend en sa qualité d'associée unique de la Société:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'adopter une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale et d'échanger les cent vingt-cinq (125) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune pour douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de créer deux catégories de parts sociales nommées les parts sociales préférentielles et les parts sociales ordinaires ayant les mêmes droits et obligations excepté que:

(i) en relation avec la politique de distribution, les profits de la Société disponibles pour la distribution seront utilisés pour payer des dividendes dans l'ordre de priorité suivant:

(a) en premier, en payant les détenteurs de parts sociales préférentielles un dividende fixe cumulatif de 3 % au-dessus du Interbank Offer Rate (par an) pour les dépôts des montants concernés pour une période de 3 mois («EURIBOR»), par an, augmenté à partir de la date de souscription et payable par trimestre arriérés chaque 31 décembre, 31 mars, 30 juin, et 30 septembre de chaque année avec le premier paiement due au 30 septembre 2007 (les «Dividendes Préférentiels»); et

(b) en second, aux détenteurs des parts sociales ordinaires, tout montant que les Associés peuvent décider.

(ii) Concernant tout retour d'actif sur une dissolution ou une réduction de capital ou autre, les actifs de la Société seront traités dans l'ordre de priorité suivant:

(a) d'abord, en payant le détenteur de parts sociales préférentielles EUR 1,- par part ensemble avec une somme égale à tout arriéré ou accumulation des Dividendes Préférentiels calculé à partir de la date de retour de capital; et

(b) en second, en payant le détenteur des parts ordinaires EUR 1,- par part et le solde des actifs sera distribué parmi les détenteurs de parts sociales ordinaires en proportion du nombre des parts sociales ordinaires qu'ils détiennent respectivement.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de convertir douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide que le capital social de la Société sera ensuite fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent parts sociales (12.500) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, divisée en aucune (0) part sociale préférentielle (les «Parts Sociales Préférentielles») et douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires» ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles, les «Parts Sociales»). L'associé unique décide que les exigences de majorité légale ou de majorité requise par les Statuts de la Société n'auront pas besoin d'être réunies dans chaque catégorie de Parts Sociales, excepté lorsque les droits de l'une des catégories de Parts Sociales sont particulièrement concernés.

*Cinquième résolution*

L'associé unique décide de créer un capital autorisé d'un montant total maximum de cent million d'euros (EUR 100.000.000,-) qui peuvent être souscrits exclusivement par les détenteurs des Parts Sociales Préférentielles et de donner



pouvoir au conseil de gérance de la Société pour une période de cinq ans commençant à la date de publication des présentes résolutions, d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du montant du capital autorisé et d'émettre des Parts Sociales Préférentielles par le biais d'une réunion du conseil de gérance.

#### *Sixième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cent parts sociales (12.500) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, divisé en aucune (0) part sociale préférentielle (les «Parts Sociales Préférentielles») et douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ordinaires ( les «Parts Sociales Ordinaires») ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles, ci après les «Parts Sociales»).

Les exigences de majorité légale ou de majorité requise par les Statuts de la Société n'auront pas besoin d'être réunies dans chaque catégorie de Parts Sociales, excepté lorsque les droits de l'une des catégories de Parts Sociales sont particulièrement concernés.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par une décision de l'associé unique ou selon une décision de l'assemblée des associés selon le cas.

Le capital social peut aussi être augmenté par une décision du gérant unique ou du conseil de gérance comme établi ci-après.

Le capital autorisé est fixé à cent million d'euros (EUR 100.000.000,-) représenté cent million (100.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, divisé en cent million (100.000.000) de Parts Sociales Préférentielles avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et aucune (0) Part Sociale Ordinaire avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le gérant unique ou le conseil de gérance est autorisé durant une période de cinq ans après la date de la publication des présentes résolutions modifiant les statuts au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association, de réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.

Cette augmentation du capital social peut être exclusivement émise au bénéfice et souscrite par des détenteurs des Parts Sociales Préférentielles et sous les termes et conditions que le gérant unique ou le conseil de gérance peut déterminer, plus spécifiquement concernant la souscription et paiement des Parts Sociales Préférentielles à émettre et à souscrire, en déterminant si les Parts Sociales Préférentielles sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant si le paiement des nouvelles Parts Sociales Préférentielles souscrites peut être effectué soit en numéraire soit en actif autres qu'en numéraire.

Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer à tout gérant ou organe dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter des souscriptions et de recevoir le paiement pour les Parts Sociales Préférentielles représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Suivant chaque augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cette article sera modifié afin de refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par le(s) gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet dans le mois à partir de la fin de la période de souscription ou dans les trois mois à partir du jour où la période a commencé.

Les Parts Sociales Préférentielles et les Parts Sociales Ordinaires auront les mêmes droits et obligations excepté:

(i) en relation avec la politique de distribution, les profits de la Société disponibles pour la distribution seront utilisés pour payer des dividendes dans l'ordre de priorité suivant:

(a) en premier, en payant les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles un dividende fixe cumulatif de 3 % au-dessus du Interbank Offer Rate (par an) pour les dépôts des montants concernés pour une période de 3 mois («EURIBOR»), par an, augmenté à partir de la date de souscription et payable par trimestre arriérés chaque 31 décembre, 31 mars, 30 juin, et 30 septembre de chaque année avec le premier paiement due au 30 septembre 2007 ( les «Dividendes Préférentiels»); et

(b) en second, aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, tout montant que les Associés peuvent décider.

(ii) Concernant tout retour d'actif sur une dissolution ou une réduction de capital ou autre, les actifs de la Société seront traités dans l'ordre de priorité suivant:

(a) d'abord, en payant le détenteur de Parts Sociales Préférentielles EUR 1,- par part ensemble avec une somme égale à tout arriéré ou accumulation des Dividendes Préférentiels calculé à partir de la date de retour de capital; et

(b) en second, en payant le détenteur des Parts Sociales Ordinaires EUR 1,- par part et le solde des actifs sera distribué parmi les détenteurs de parts sociales ordinaires en proportion du nombre des parts sociales ordinaires qu'ils détiennent respectivement.

Le capital social souscrit peut être changé à tout moment par une décision du seul associé ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée des associés délibérant comme en matière de modification de ces Statuts.»

#### *Septième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'Article 20 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

«En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

En cas de tout retour d'actif sur une dissolution ou une réduction de capital ou autre, les actifs de la Société seront traités dans l'ordre de priorité suivant:

(a) d'abord, en payant le détenteur de Parts Sociales Préférentielles EUR 1,- par part ensemble avec une somme égale à tout arriéré ou accumulation des Dividendes Préférentiels calculé à partir de la date de retour de capital; et

(b) en second, en payant le détenteur des Parts Sociales Ordinaires EUR 1,- par part et le solde des actifs sera distribué parmi les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en proportion du nombre des Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent respectivement.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.»

#### *Huitième résolution*

L'Associé unique décide de modifier l'Article 11 paragraphe 2 des Statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

«Les gérants sont nommés par le seul associé ou par l'assemblée générale des associés le cas échéant et peut être révoqué à tout moment à la seule discrétion de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés le cas échéant qui détermine leur pouvoirs, la rémunération et la durée de leur mandats.»

#### *Déclarations, Coûts et Evaluations*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille cent cinquante euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante, cette personne signât ensemble avec nous, le notaire le présent acte en original.

Signé: B. Imbs, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 juillet 2007, Relation GRE/2007/3166. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007090849/231/288.

(070101256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

#### **Parkridge (Multi Park) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 121.766.

In the year two thousand seven, on the ninth day of July.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PARKRIDGE (MULTI PARK) LIMITED, a company incorporated in England and Wales with registered number 5945891, having its registered office at The Gatehouse, 16 Arlington Street, London, SW1A 1RD,

duly represented by Ms Catherine Delsemme, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy after having been signed ne varietur by the appearing person and by the notary, will remain attached to the present minutes and will be filed together with it with the registration authorities.

The prenamed PARKRIDGE (MULTI PARK) LIMITED is the sole member of the company PARKRIDGE (MULTI PARK) S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 121766, incorporated by a deed of Maître Jean Seckler, prenamed, on October 24, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2402 dated December 23, 2006 (the «Company»).

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following resolutions that it takes in its capacity as sole member of the Company:

*First resolution*

The sole member resolves to adopt a nominal value of ten cents (EUR 0.10) per unit and to exchange the one hundred and twenty-five (125) units with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each for one hundred and twenty five thousand (125,000) units with a par value of ten cents (EUR 0.10) each.

*Second resolution*

The sole member resolves to create two categories of corporate units namely the preference units (the «Preference Units») and the ordinary units (the «Ordinary Units») having the same rights and obligations, save that:

(i) with respect to the distribution policy, the profits of the Company available for distribution shall be used to pay dividends in the following order of priority:

a. first, in paying to the holders of the Preference Units a fixed cumulative dividend of 3% above the Interbank Offer Rate (per annum) for deposits of the relevant amount in Euros for a 3 month period (EURIBOR) per annum accruing from the date of subscription and payable quarterly in arrears each 31 December, 31 March, 30 June, and 30 September in each year with the first payment due on 30 September 2007 ( the «Preference Dividend»); and

b. second, to the holders of the Ordinary Units any amount that the Members may decide.

(ii) with respect to any return of assets on a winding up or capital reduction or otherwise, the assets of the Company shall be applied in the following order of priority:

(a) first, in paying to the holder of the Preference Units EUR 0.10 per Unit together with a sum equal to any arrears or accruals of the Preference Dividend calculated down to the date of return of capital; and

(b) second, in paying to the holder of the Ordinary Units EUR 0.10 per unit and the balance of the assets shall be distributed amongst the holders of the Ordinary Units in proportion to the number of Ordinary Units held by them respectfully.

*Third resolution*

The sole member resolves to convert one hundred and twenty five thousand (125,000.-) units having a par value of ten cents each (EUR 0.10) into one hundred and twenty five thousand (125,000) ordinary units having a par value often cents each (EUR 0.10).

*Fourth resolution*

The sole member resolves that the corporate capital of the Company will then be set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five thousand (125,000) units having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, divided into none (0) preference unit (the «Preference Units») and one hundred and twenty-five thousand (125,000) ordinary units (the «Ordinary Units») and, together with the Preference Units, the «Units»). The sole member resolves that the legal majority requirements or the majority requirements stated in the Articles of Association of the Company will not need to be met in each category of Units, except when the rights of one of the category of Units are particularly concerned.

*Fifth resolution*

The sole member resolves (i) to create an authorized capital in an aggregate maximum amount of one hundred millions euros (EUR 100,000,000.-), which can be subscribed exclusively by the holder of the Preference Units, and (ii) to grant a relating power of attorney to the board of managers of the Company for a period of five years starting from the date of publication of the present resolutions, to increase the share capital of the Company within the amount of the authorised capital and to issue Preference Units by way of board meetings.

*Sixth resolution*

The sole member resolves to amend Article 5 of the Articles of Association of the Company so as to give it the following content:

«The subscribed share capital of the Corporation is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by one hundred and twenty five thousand units (125,000) having a par value of ten Cents (EUR 0.10) each, divided into none (0) preference units (the «Preferences Units») and one hundred and twenty five thousand (125,000) ordinary units (the «Ordinary Units») and, together with the Preference Units, the «Units»).

The legal majority requirements or the majority requirements stated in the Articles of Association of the Corporation will not need to be met in each class of Units, except when the rights of one of the class of Units are particularly concerned.

The share capital may be increased or decreased by a decision of the sole member or pursuant to a resolution of the partners as the case may be.

The share capital may further be increased by a resolution of the manager or of the board of managers as set forth hereafter.

The authorised capital is fixed at one hundred million euros (EUR 100,000,000.-) represented by one billion (1,000,000,000) units having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, divided into one billion (1,000,000,000) Preference Units with a par value of ten cents (EUR 0.10) each, and none (0) Ordinary Units.

The manager or the board of managers is (are) authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the present resolutions to amend the articles of association of the Company in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*, to realise any increase of the share capital of the Company within the limits of the authorised capital in one or several times.

Such increased amount of capital may be issued exclusively for and subscribed by the holders of the Preference Units and under the terms and conditions as the manager or the board of managers may determine, more specifically only in respect to the subscription and payment of the Preference Units to be issued and subscribed, such as to determine the time and the number of the Preference Units to be issued and subscribed, to determine if the Preference Units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what extent the payment of the newly subscribed Preference Units is acceptable either on cash or assets other than cash.

The manager or the board of managers may delegate to any duly authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Preference Units representing part or all of such increased amount of share capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by the commercial companies Act dated 10 August 1915 as amended, the first paragraph of this article will be amended so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager or the board of managers or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose within one month from the end of the subscription period or within three months from the day on which that period began.

The Preference Units and the Ordinary Units shall have the same rights and obligations, save that:

(i) with respect to the distribution policy, the profits of the Company available for distribution shall be used to pay dividends in the following order of priority:

c. first, in paying to the holders of the Preference Units a fixed cumulative dividend of 3% above the Interbank Offer Rate (per annum) for deposits of the relevant amount in Euros for a 3 month period (EURIBOR) per annum accruing from the date of subscription and payable quarterly in arrears each 31 December, 31 March, 30 June, and 30 September in each year with the first payment due on 30 September 2007 (the «Preference Dividend»); and

d. second, to the holders of the Ordinary Units any amount that the Members may decide.

(ii) with respect to any return of assets on a winding up or capital reduction or otherwise, the assets of the Company shall be applied in the following order of priority:

(a) first, in paying to the holder of the Preference Units EUR 0.10 per Unit together with a sum equal to any arrears or accruals of the Preference Dividend calculated down to the date of return of capital; and

(b) second, in paying to the holder of the Ordinary Units EUR 0.10 per unit and the balance of the assets shall be distributed amongst the holders of the Ordinary Units in proportion to the number of Ordinary Units held by them respectfully.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these Articles of Association.»

#### *Seventh resolution*

The sole member resolves to amend Article 20 of the Articles of Association of the Company so as to give it the following content:

«In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

In the event of any return of assets on a winding up or capital reduction or otherwise, the assets of the Company shall be applied in the following order of priority:

(a) first, in paying to the holder of the Preference Units EUR 0.10 per Unit together with a sum equal to any arrears or accruals of the Preference Dividend calculated down to the date of return of capital; and

(b) second, in paying to the holder of the Ordinary Units EUR 0.10 per Unit and the balance of the assets shall be distributed amongst the holders of the Ordinary Units in proportion to the number of Ordinary Units held by them respectfully.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Corporation to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Corporation shall be allocated to the members proportionally to the Units they hold in the Corporation.»

#### *Eighth resolution*

The sole member resolves to amend Article 11 paragraph 2 of the Articles of Association of the Company so as to give it the following content:

«The managers are appointed by the sole member or by the general meeting of members as the case may be and may be removed at any time at the sole discretion of the sole member or of the general meeting of members as the case may be which determines their powers, compensation and duration of their mandates.»

#### *Declarations, costs, evaluation*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand one hundred and fifty euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, such person signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le neuf juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PARKRIDGE (MULTI PARK) LIMITED, une société constituée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 5945891, ayant son siège social à The Gatehouse, 16 Arlington Street, London, SW 1A 1RD,

dûment représentée par Mademoiselle Catherine Delsemme, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

La prénommée PARKRIDGE (MULTI PARK) LIMITED est l'associée unique de la société PARKRIDGE (MULTI PARK) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121766, constituée suivant acte de Maître Jean Seckler, prénommé, du 24 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2402 du 23 décembre 2006 (la «Société»).

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle prend en sa qualité d'associée unique de la Société:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'adopter une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) par part sociale et d'échanger les cent vingt cinq (125) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune pour cent vingt cinq mille (125.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de créer deux catégories de parts sociales nommées les parts sociales préférentielles et les parts sociales ordinaires ayant les mêmes droits et obligations excepté que:

(i) en relation avec la politique de distribution, les profits de la Société disponibles pour la distribution seront utilisés pour payer des dividendes dans l'ordre de priorité suivant:

(a) en premier, en payant les détenteurs de parts sociales préférentielles un dividende fixe cumulatif de 3% au-dessus du Interbank Offer Rate (par an) pour les dépôts des montants concernés pour une période de 3 mois (EURIBOR), par an, augmenté à partir de la date de souscription et payable par trimestre arriérés chaque 31 décembre, 31 mars, 30 juin, et 30 septembre de chaque année avec le premier paiement due au 30 septembre 2007 ( les «Dividendes Préférentiels»); et

(b) en second, aux détenteurs des parts sociales ordinaires, tout montant que les Associés peuvent décider.

(ii) Concernant tout retour d'actif sur une dissolution ou une réduction de capital ou autre, les actifs de la Société seront traités dans l'ordre de priorité suivant:

(a) d'abord, en payant le détenteur de parts sociales préférentielles EUR 0,10 par part ensemble avec une somme égale à tout arriéré ou accumulation des Dividendes Préférentiels calculé à partir de la date de retour de capital; et

(b) en second, en payant le détenteur des parts ordinaires EUR 0,10 par part et le solde des actifs sera distribué parmi les détenteurs de parts sociales ordinaires en proportion du nombre des parts sociales ordinaires qu'ils détiennent respectivement.

#### Troisième résolution

L'associé unique décide de convertir cent vingt cinq mille (125.000) parts sociales ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) en cent vingt cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10).

#### Quatrième résolution

L'associé unique décide que le capital social de la Société sera ensuite fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt cinq mille parts sociales (125.000) ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, divisée en aucune (0) part sociale préférentielle (les «Parts Sociales Préférentielles») et cent vingt cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles, les «Parts Sociales»). L'associé unique décide que les exigences de majorité légale ou de majorité requise par les Statuts de la Société n'auront pas besoin d'être réunies dans chaque catégorie de Parts Sociales, excepté lorsque les droits de Tune des catégories de Parts Sociales sont particulièrement concernés.

#### Cinquième résolution

L'associé unique décide de créer un capital autorisé d'un montant total maximum de cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-) qui peuvent être souscrits exclusivement par les détenteurs des Parts Sociales Préférentielles et de donner pouvoir au conseil de gérance de la Société pour une période de cinq ans commençant à la date de publication des présentes résolutions, d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du montant du capital autorisé et d'émettre des Parts Sociales Préférentielles par le biais d'une réunion du conseil de gérance.

#### Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq mille parts sociales (125.000) ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, divisé en aucune (0) part sociale préférentielle (les «Parts Sociales Préférentielles») et cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles, ci après les «Parts Sociales».

Les exigences de majorité légale ou de majorité requise par les Statuts de la Société n'auront pas besoin d'être réunies dans chaque catégorie de Parts Sociales, excepté lorsque les droits de l'une des catégories de Parts Sociales sont particulièrement concernés.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par une décision de l'associé unique ou selon une décision de l'assemblée des associés selon le cas.

Le capital social peut aussi être augmenté par une décision du gérant unique ou du conseil de gérance comme établi ci-après.

Le capital autorisé est fixé à cent million d'euros (EUR 100.000.000,-) représenté par un milliard (1.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, divisé en un milliard (1.000.000.000) de Parts Sociales Préférentielles avec une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune et aucune (0) Part Sociale Ordinaire avec une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune.

Le gérant unique ou le conseil de gérance est autorisé durant une période de cinq ans après la date de la publication des présentes résolutions modifiant les statuts au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association, de réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.

Cette augmentation du capital social peut être exclusivement émise au bénéfice et souscrite par des détenteurs des Parts Sociales Préférentielles et sous les termes et conditions que le gérant unique ou le conseil de gérance peut déterminer, plus spécifiquement concernant la souscription et paiement des Parts Sociales Préférentielles à émettre et à souscrire, en déterminant si les Parts Sociales Préférentielles sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant si le paiement des nouvelles Parts Sociales Préférentielles souscrites peut être effectué soit en numéraire soit en actif autres qu' en numéraire.

Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer a tout gérant ou organe dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter des souscriptions et de recevoir le paiement pour les Parts Sociales Préférentielles représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Suivant chaque augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cette article sera modifié afin de refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par le(s) gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet dans le mois à partir de la fin de la période de souscription ou dans les trois mois à partir du jour où la période a commencé.

Les Parts Sociales Préférentiels et les Parts Sociales Ordinaires auront les mêmes droits et obligations excepté:

(i) en relation avec la politique de distribution, les profits de la Société disponibles pour la distribution seront utilisés pour payer des dividendes dans l'ordre de priorité suivant:

(a) en premier, en payant les détenteurs de Parts Sociales

Préférentielles un dividende fixe cumulatif de 3% au-dessus du Interbank Offer Rate (par an) pour les dépôts des montants concernés pour une période de 3 mois (EURIBOR), par an, augmenté à partir de la date de souscription et

payable par trimestre arriérés chaque 31 décembre, 31 mars, 30 juin, et 30 septembre de chaque année avec le premier paiement due au 30 septembre 2007 (les «Dividendes Préférentiels»); et

(b) en second, aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, tout montant que les Associés peuvent décider.

(ii) Concernant tout retour d'actif sur une dissolution ou une réduction de capital ou autre, les actifs de la Société seront traités dans l'ordre de priorité suivant:

(a) d'abord, en payant le détenteur de Parts Sociales Préférentielles EUR 0,10 par part ensemble avec une somme égale à tout arriéré ou accumulation des Dividendes Préférentiels calculé à partir de la date de retour de capital; et

(b) en second, en payant le détenteur des Parts Sociales Ordinaires EUR 0,10 par part et le solde des actifs sera distribué parmi les détenteurs de parts sociales ordinaires en proportion du nombre des parts sociales ordinaires qu'ils détiennent respectivement.

Le capital social souscrit peut être changé à tout moment par une décision du seul associé ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée des associés délibérant comme en matière de modification de ces Statuts.»

#### *Septième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'Article 20 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

«En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

En cas de tout retour d'actif sur une dissolution ou une réduction de capital ou autre, les actifs de la Société seront traités dans l'ordre de priorité suivant;

(a) d'abord, en payant le détenteur de Parts Sociales Préférentielles EUR 0,10 par part ensemble avec une somme égale à tout arriéré ou accumulation des Dividendes Préférentiels calculé à partir de la date de retour de capital; et

(b) en second, en payant le détenteur des Parts Sociales Ordinaires EUR 0,10 par part et le solde des actifs sera distribué parmi les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en proportion du nombre des Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent respectivement.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.»

#### *Huitième résolution*

L'Associé unique décide de modifier l'Article 11 paragraphe 2 des Statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

«Les gérants sont nommés par le seul associé ou par l'assemblée générale des associés le cas échéant et peut être révoqué à tout moment à la seule discrétion de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés le cas échéant qui détermine leur pouvoirs, la rémunération et la durée de leur mandats.»

#### *Déclarations, Coûts et Evaluations*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille cent cinquante euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante, cette personne a signé ensemble avec Nous, le notaire le présent acte en original.

Signé: C. Delsemme, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 juillet 2007, Relation GRE/2007/3165. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007090853/231/289.

(070101506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

**Repeco 4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 110.756.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 14 juin 2007 que:

1)

a. Madame Samia Rabia, Avocat à la Cour, née à Longwy (France), le 10 février 1974, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse

b. Monsieur Pii Ketvel, né le 4 juin 1968 à Helsinki, Finlande, directeur, demeurant 20 c, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg et

c. Monsieur François Brouxel, Avocat à la Cour, né à Metz (France) le 16 septembre 1966, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse

ont été reconduits dans leur mandat d'administrateurs A de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2007.

2) Monsieur Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor, né à Beyrouth (Liban) le 29 juin 1966, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal a été reconduit dans son mandat d'administrateur ordinaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2007.

3) Monsieur Derek McDonald, banquier, né à Paisley (Ecosse) le 9 août 1967, demeurant à 8 Glen Sannox Grove, Craigmarloch, UK-Cumbernauld G68 0GH, a été reconduit dans son mandat d'administrateur B de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2007.

4) ERNST & YOUNG S.A., établie à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall a vu son mandat confirmé et a été reconduite dans son mandat de réviseur de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007090172/280/31.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00907. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

**Le Grand Verger S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme,  
(anc. Natura Helvetica S.A.).**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.  
R.C.S. Luxembourg B 32.791.

L'an deux mille sept, le vingt juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NATURA HELVETICA S.A., ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 32.791, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 16 janvier 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 242 du 19 juillet 1990,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1231 du 21 août 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Albert Seen, consultant financier, demeurant à Larochette.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:



A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'objet de la Société afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), à l'exclusion de toute activité commerciale.

La SPF n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.»

2.- Transformation de la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial («SPF») conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

3.- Adaptation et refonte complète des statuts.

4.- Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolution préliminaire*

L'assemblée décide de supprimer la version anglaise des statuts.

L'assemblée décide en outre:

- de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au 4<sup>ème</sup> lundi du mois de juin à 8.30 heures;
- de changer la dénomination sociale en LE GRAND VERGER S.A.

*Première résolution*

L'assemblée accepte la modification de l'objet social indiquée sous le point 1) de l'ordre du jour et décide de plus de l'élargir afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée de transformer la société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial («SPF») conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

STATUTS

**Titre préliminaire**

Dans les présents statuts la «Loi» signifie les dispositions légales de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures telles que complétées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

## **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe une société anonyme sous la dénomination de LE GRAND VERGER S.A., société de gestion de patrimoine familial (ci-après la «Société»), ayant la qualité de société de gestion de patrimoine familial au sens de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), (ci-après la «Loi»).

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Larochette, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

## **Titre II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trois millions trois cent mille euros (3.300.000,- EUR), représenté par trois mille trois cents (3.300) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Titre III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 4<sup>ème</sup> lundi du mois de juin à 08.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### **Titre IV. Conseil d'administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** Vis-à-vis des tiers la Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur résident et d'un administrateur non-résident ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

#### **Titre V. Surveillance de la société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **Titre VI. Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### **Titre VII. Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

### **Titre VIII. Modification des statuts**

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

### **Titre IX. Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de ne pas procéder à des nominations statutaires.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dostert, A. Seen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 juillet 2007, Relation GRE/2007/2822. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007090839/231/262.

(070101254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

### **Parkridge Ukraine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 129.596.

In the year two thousand seven, on the eleventh day of July.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PARKRIDGE UKRAINE LIMITED, a company incorporated in England and Wales with registered number CRN 6281734, having its registered office at The Gatehouse, 16 Arlington Street, London, SW1A 1RD,

duly represented by Maître Barbara Imbs, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy after having been signed *ne varietur* by the appearing person and by the notary, will remain attached to the present minutes and will be filed together with it with the registration authorities.

The prenamed PARKRIDGE UKRAINE LIMITED is the sole member of the company PARKRIDGE UKRAINE S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, in process of registration with the Luxembourg trade and companies register, incorporated by a deed of Maître Jean Seckler, prenamed, on July 5, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following resolutions that it takes in its capacity as sole member of the Company:

#### *First resolution*

The sole member resolves to adopt a nominal value of one euro (EUR 1.-) per unit and to exchange the one hundred and twenty-five (125) units with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each for twelve thousand and five hundred (12,500) units with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

#### *Second resolution*

The sole member resolves to create two categories of corporate units namely the preference units (the «Preference Units») and the ordinary units (the «Ordinary Units») having the same rights and obligations, save that:

(i) with respect to the distribution policy, the profits of the Company available for distribution shall be used to pay dividends in the following order of priority:

a. first, in paying to the holders of the Preference Units a fixed cumulative dividend of 3% above the Interbank Offer Rate (per annum) for deposits of the relevant amount in Euros for a 3 month period («EURIBOR») per annum accruing

from the date of subscription and payable quarterly in arrears each 31 December, 31 March, 30 June, and 30 September in each year with the first payment due on 30 September 2007 ( the «Preference Dividend»); and

b. second, to the holders of the Ordinary Units any amount that the Members may decide.

(ii) with respect to any return of assets on a winding up or capital reduction or otherwise, the assets of the Company shall be applied in the following order of priority:

(a) first, in paying to the holder of the Preference Units EUR 1.- per Unit together with a sum equal to any arrears or accruals of the Preference Dividend calculated down to the date of return of capital; and

(b) second, in paying to the holder of the Ordinary Units EUR 1.- per unit and the balance of the assets shall be distributed amongst the holders of the Ordinary Units in proportion to the number of Ordinary Units held by them respectfully.

#### *Third resolution*

The sole member resolves to convert twelve thousand and five hundred (12,500.-) units having a par value of one euro each (EUR 1.-) into twelve thousand and five hundred (12,500) ordinary units having a par value of one euro each (EUR 1.-).

#### *Fourth resolution*

The sole member resolves that the corporate capital of the Company will then be set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) units having a par value of one euro (EUR 1.-) each, divided into none (0) preference unit (the «Preference Units») and twelve thousand and five hundred (12,500) ordinary units (the «Ordinary Units») and, together with the Preference Units, the «Units»). The sole member resolves that the legal majority requirements or the majority requirements stated in the Articles of Association of the Company will not need to be met in each category of Units, except when the rights of one of the category of Units are particularly concerned.

#### *Fifth resolution*

The sole member resolves (i) to create an authorized capital in an aggregate maximum amount of one hundred millions euros (EUR 100,000,000.-), which can be subscribed exclusively by the holder of the Preference Units, and (ii) to grant a relating power of attorney to the board of managers of the Company for a period of five years starting from the date of publication of the present resolutions, to increase the share capital of the Company within the amount of the authorised capital and to issue Preference Units by way of board meetings.

#### *Sixth resolution*

The sole member resolves to amend Article 5 of the Articles of Association of the Company so as to give it the following content:

«The subscribed share capital of the Corporation is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred units (12,500) having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, divided into none (0) preference units (the «Preferences Units») and twelve thousand five hundred (12,500) ordinary units (the «Ordinary Units») and, together with the Preference Units, the «Units»).

The legal majority requirements or the majority requirements stated in the Articles of Association of the Corporation will not need to be met in each class of Units, except when the rights of one of the class of Units are particularly concerned.

The share capital may be increased or decreased by a decision of the sole member or pursuant to a resolution of the partners as the case may be.

The share capital may further be increased by a resolution of the manager or of the board of managers as set forth hereafter.

The authorised capital is fixed at one hundred million euros (EUR 100,000,000.-) represented by one hundred million (100,000,000) units having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, divided into one hundred million (100,000,000) Preference Units with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and none (0) Ordinary Units.

The manager or the board of managers is (are) authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the present resolutions to amend the articles of association of the Company in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, to realise any increase of the share capital of the Company within the limits of the authorised capital in one or several times.

Such increased amount of capital may be issued exclusively for and subscribed by the holders of the Preference Units and under the terms and conditions as the manager or the board of managers may determine, more specifically only in respect to the subscription and payment of the Preference Units to be issued and subscribed, such as to determine the time and the number of the Preference Units to be issued and subscribed, to determine if the Preference Units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what extent the payment of the newly subscribed Preference Units is acceptable either on cash or assets other than cash.

The manager or the board of managers may delegate to any duly authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Preference Units representing part or all of such increased amount of share capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by the commercial companies Act dated 10 August 1915 as amended, the first paragraph of this article will be amended so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager or the board of managers or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose within one month from the end of the subscription period or within three months from the day on which that period began.

The Preference Units and the Ordinary Units shall have the same rights and obligations, save that:

(i) with respect to the distribution policy, the profits of the Company available for distribution shall be used to pay dividends in the following order of priority:

c. first, in paying to the holders of the Preference Units a fixed cumulative dividend of 3% above the Interbank Offer Rate (per annum) for deposits of the relevant amount in Euros for a 3 month period («EURIBOR») per annum accruing from the date of subscription and payable quarterly in arrears each 31 December, 31 March, 30 June, and 30 September in each year with the first payment due on 30 September 2007( the «Preference Dividend»); and

d. second, to the holders of the Ordinary Units any amount that the Members may decide.

(ii) with respect to any return of assets on a winding up or capital reduction or otherwise, the assets of the Company shall be applied in the following order of priority:

(a) first, in paying to the holder of the Preference Units EUR 1.- per Unit together with a sum equal to any arrears or accruals of the Preference Dividend calculated down to the date of return of capital; and

(b) second, in paying to the holder of the Ordinary Units EUR 1.- per unit and the balance of the assets shall be distributed amongst the holders of the Ordinary Units in proportion to the number of Ordinary Units held by them respectfully.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these Articles of Association.»

#### *Seventh resolution*

The sole member resolves to amend Article 20 of the Articles of Association of the Company so as to give it the following content:

«In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

In the event of any return of assets on a winding up or capital reduction or otherwise, the assets of the Company shall be applied in the following order of priority:

(a) first, in paying to the holder of the Preference Units EUR 1.- per Unit together with a sum equal to any arrears or accruals of the Preference Dividend calculated down to the date of return of capital; and

(b) second, in paying to the holder of the Ordinary Units EUR 1.- per Unit and the balance of the assets shall be distributed amongst the holders of the Ordinary Units in proportion to the number of Ordinary Units held by them respectfully.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Corporation to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Corporation shall be allocated to the members proportionally to the Units they hold in the Corporation.»

#### *Eighth resolution*

The sole member resolves to amend Article 11 paragraph 2 of the Articles of Association of the Company so as to give it the following content:

«The managers are appointed by the sole member or by the general meeting of members as the case may be and may be removed at any time at the sole discretion of the sole member or of the general meeting of members as the case may be which determines their powers, compensation and duration of their mandates.»

#### *Declarations, costs, evaluation*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand one hundred and fifty euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, such person signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le onze juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PARKRIDGE UKRAINE LIMITED, une société constituée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro CRN 6281734, ayant son siège social à The Gatehouse, 16 Arlington Street, London, SW 1A 1RD,

dûment représentée par Maître Barbara Imbs, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

La prénommée PARKRIDGE UKRAINE LIMITED est l'associée unique de la société PARKRIDGE UKRAINE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, en voie d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean Seckler, prénommé, du 5 juillet 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle prend en sa qualité d'associée unique de la Société:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'adopter une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale et d'échanger les cent vingt cinq (125) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune pour douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de créer deux catégories de parts sociales nommées les parts sociales préférentielles et les parts sociales ordinaires ayant les mêmes droits et obligations excepté que:

(i) en relation avec la politique de distribution, les profits de la Société disponibles pour la distribution seront utilisés pour payer des dividendes dans l'ordre de priorité suivant:

(a) en premier, en payant les détenteurs de parts sociales préférentielles un dividende fixe cumulatif de 3 % au-dessus du Interbank Offer Rate (par an) pour les dépôts des montants concernés pour une période de 3 mois («EURIBOR»), par an, augmenté à partir de la date de souscription et payable par trimestre arriérés chaque 31 décembre, 31 mars, 30 juin, et 30 septembre de chaque année avec le premier paiement due au 30 septembre 2007 ( les «Dividendes Préférentiels»); et

(b) en second, aux détenteurs des parts sociales ordinaires, tout montant que les Associés peuvent décider.

(ii) Concernant tout retour d'actif sur une dissolution ou une réduction de capital ou autre, les actifs de la Société seront traités dans l'ordre de priorité suivant:

(a) d'abord, en payant le détenteur de parts sociales préférentielles EUR 1,- par part ensemble avec une somme égale à tout arriéré ou accumulation des Dividendes Préférentiels calculé à partir de la date de retour de capital; et

(b) en second, en payant le détenteur des parts ordinaires EUR 1,- par part et le solde des actifs sera distribué parmi les détenteurs de parts sociales ordinaires en proportion du nombre des parts sociales ordinaires qu'ils détiennent respectivement.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de convertir douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide que le capital social de la Société sera ensuite fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent parts sociales (12.500) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, divisée en aucune (0) part sociale préférentielle (les «Parts Sociales Préférentielles») et douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ordinaires ( les «Parts Sociales Ordinaires» ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles, les «Parts Sociales»). L'associé unique décide que les exigences de majorité légale ou de majorité requise par les Statuts de la Société n'auront pas besoin d'être réunies dans chaque catégorie de Parts Sociales, excepté lorsque les droits de l'une des catégories de Parts Sociales sont particulièrement concernés.

*Cinquième résolution*

L'associé unique décide de créer un capital autorisé d'un montant total maximum de cent million d'euros (EUR 100.000.000,-) qui peuvent être souscrits exclusivement par les détenteurs des Parts Sociales Préférentielles et de donner pouvoir au conseil de gérance de la Société pour une période de cinq ans commençant à la date de publication des présentes résolutions, d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du montant du capital autorisé et d'émettre des Parts Sociales Préférentielles par le biais d'une réunion du conseil de gérance.



#### Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cent parts sociales (12.500) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, divisé en aucune (0) part sociale préférentielle (les «Parts Sociales Préférentielles») et douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ordinaires ( les «Parts Sociales Ordinaires») ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles, ci après les «Parts Sociales»),

Les exigences de majorité légale ou de majorité requise par les Statuts de la Société n'auront pas besoin d'être réunies dans chaque catégorie de Parts Sociales, excepté lorsque les droits de l'une des catégories de Parts Sociales sont particulièrement concernés.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par une décision de l'associé unique ou selon une décision de l'assemblée des associés selon le cas.

Le capital social peut aussi être augmenté par une décision du gérant unique ou du conseil de gérance comme établi ci-après.

Le capital autorisé est fixé à cent million d'euros (EUR 100.000.000,-) représenté cent million (100.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, divisé en cent million (100.000.000) de Parts Sociales Préférentielles avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et aucune (0) Part Sociale Ordinaire avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le gérant unique ou le conseil de gérance est autorisé durant une période de cinq ans après la date de la publication des présentes résolutions modifiant les statuts au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association, de réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.

Cette augmentation du capital social peut être exclusivement émise au bénéfice et souscrite par des détenteurs des Parts Sociales Préférentielles et sous les termes et conditions que le gérant unique ou le conseil de gérance peut déterminer, plus spécifiquement concernant la souscription et paiement des Parts Sociales Préférentielles à émettre et à souscrire, en déterminant si les Parts Sociales Préférentielles sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant si le paiement des nouvelles Parts Sociales Préférentielles souscrites peut être effectué soit en numéraire soit en actif autres qu'en numéraire.

Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer à tout gérant ou organe dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter des souscriptions et de recevoir le paiement pour les Parts Sociales Préférentielles représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Suivant chaque augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cette article sera modifié afin de refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par te(s) gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet dans le mois à partir de la fin de la période de souscription ou dans les trois mois à partir du jour où la période a commencé.

Les Parts Sociales Préférentielles et les Parts Sociales Ordinaires auront les mêmes droits et obligations excepté:

(i) en relation avec la politique de distribution, les profits de la Société disponibles pour la distribution seront utilisés pour payer des dividendes dans l'ordre de priorité suivant:

(a) en premier, en payant les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles un dividende fixe cumulatif de 3 % au-dessus du Interbank Offer Rate (par an) pour les dépôts des montants concernés pour une période de 3 mois («EURIBOR»), par an, augmenté à partir de la date de souscription et payable par trimestre arriérés chaque 31 décembre, 31 mars, 30 juin, et 30 septembre de chaque année avec le premier paiement due au 30 septembre 2007 ( les «Dividendes Préférentiels»); et

(b) en second, aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, tout montant que les Associés peuvent décider.

(ii) Concernant tout retour d'actif sur une dissolution ou une réduction de capital ou autre, les actifs de la Société seront traités dans l'ordre de priorité suivant:

(a) d'abord, en payant le détenteur de Parts Sociales Préférentielles EUR 1,- par part ensemble avec une somme égale à tout arriéré ou accumulation des Dividendes Préférentiels calculé à partir de la date de retour de capital; et

(b) en second, en payant le détenteur des Parts Sociales Ordinaires EUR 1,- par part et le solde des actifs sera distribué parmi les détenteurs de parts sociales ordinaires en proportion du nombre des parts sociales ordinaires qu'ils détiennent respectivement.

Le capital social souscrit peut être changé à tout moment par une décision du seul associé ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée des associés délibérant comme en matière de modification de ces Statuts.»

#### Septième résolution

L'associé unique décide de modifier l'Article 20 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

«En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

En cas de tout retour d'actif sur une dissolution ou une réduction de capital ou autre, les actifs de la Société seront traités dans l'ordre de priorité suivant:

(a) d'abord, en payant le détenteur de Parts Sociales Préférentielles EUR 1,- par part ensemble avec une somme égale à tout arriéré ou accumulation des Dividendes Préférentiels calculé à partir de la date de retour de capital; et

(b) en second, en payant le détenteur des Parts Sociales Ordinaires EUR 1,- par part et le solde des actifs sera distribué parmi les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en proportion du nombre des Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent respectivement.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.»

#### *Huitième résolution*

L'Associé unique décide de modifier l'Article 11 paragraphe 2 des Statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

«Les gérants sont nommés par le seul associé ou par l'assemblée générale des associés le cas échéant et peut être révoqué à tout moment à la seule discrétion de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés le cas échéant qui détermine leur pouvoirs, la rémunération et la durée de leur mandats.»

#### *Déclarations, Coûts et Evaluations*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille cent cinquante euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante, cette personne signât ensemble avec nous, le notaire le présent acte en original.

Signé: B. Imbs, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 juillet 2007, Relation GRE/2007/3170. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007090856/231/287.

(070101501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

### **Schubert Properties S.A., Société Anonyme, (anc. Ridolux S.A.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 112.029.

L'an deux mille sept, le huit juin.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RIDOLUX S.A., avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.029 (NIN 2005 2226 822),

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 21 novembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 437 du 28 février 2006,

au capital social de quarante mille Euros (€ 40.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de quatre cents Euros (€ 400.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christophe Mignani administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand Rue,

qui désigne comme secrétaire Madame Magali Zehren, demeurant à 57310 Bousse, 34, Grand-Rue.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie Poussier, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Changement de la dénomination sociale en SCHUBERT PROPERTIES S.A. et modification du premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup> (alinéa 1).** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SCHUBERT PROPERTIES S.A.

2.- Fixation de la nouvelle adresse du siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand Rue.

3.- a) Révocation de tous les administrateurs actuellement en fonction.

b) Nomination des nouveaux administrateurs.

4.- a) Révocation du commissaire aux comptes actuellement en fonction.

b) Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en SCHUBERT PROPERTIES S.A. et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup> (alinéa 1).** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SCHUBERT PROPERTIES S.A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse de la société à L-1661 Luxembourg, 47, Grand Rue.

*Troisième résolution*

a) L'assemblée générale décide de révoquer tous les administrateurs actuellement en fonction et leur accorde pleine décharge pour l'exécution de leur mandat.

b) Sont nommés comme nouveaux administrateurs de la société, leur mandat expirant à l'assemblée générale de 2012:

- Monsieur Thierry Hellers, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

- Monsieur Christophe Mignani, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand Rue.

- Monsieur Philippe Leroy, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Quatrième résolution*

a) L'assemblée générale décide de révoquer le commissaire aux comptes actuellement en fonction et lui accorde pleine décharge pour l'exécution de son mandat.

b) Est nommé comme nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2012:

La société à responsabilité limitée ABROAD FIDUCIAIRE S.à r.l., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 107.654.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. Mignani, M. Zehren, N. Poussier, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 11 juin 2007. Relation: ECH/2007/628. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 juillet 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007090998/201/74.

(070101337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

**Eurasia Beverages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 310.125,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 127.145.

—  
In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ACTERA PARTNERS L.P., a limited partnership existing under the laws of Jersey, having its registered office at 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, Jersey

here represented by Mrs Solange Wolter, employée privée, residing in Schouweiler,  
by virtue of a proxy, given in St Helier, Jersey, on June 14, 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of EURASIA BEVERAGES S.à r.l. (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.145, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on March 9, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the share capital by an amount of two hundred and ninety-seven thousand six hundred and twenty-five euro (EUR 297,625.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to three hundred and ten thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 310,125.-) by the issue of eleven thousand nine hundred and five (11,905) new shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

*Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder the company ACTERA PARTNERS L.P., prenamed, represented as aforementioned, declares to subscribe for all the eleven thousand nine hundred and five (11,905) newly issued shares and to have them fully paid up by a contribution in cash amounting to two hundred and ninety-seven thousand six hundred and twenty-five euro (EUR 297,625.-).

The amount of two hundred and ninety-seven thousand six hundred and twenty-five euro (EUR 297,625.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article eight of the Articles of incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

« **Art. 8.** The Company's share capital is set at three hundred and ten thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 310,125.-) represented by twelve thousand four hundred and five (12,405) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

*Estimate of Costs*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 6,200.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quinze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ACTERA PARTNERS L.P., un partnership existant sous le droit de Jersey, ayant son siège social à 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, Jersey,

représentée par Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant à Schouweiler, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à St. Helier, Jersey, le 14 juin 2007.

La procuration signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant restera annexe au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seul et unique associé de EURASIA BEVERAGES S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre des Sociétés et Associations sous le numéro B 127.145, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 mars 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent vingt-cinq euros (EUR 297.625,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trois cent dix mille cent vingt-cinq euros (EUR 310.125,-) par l'émission de onze mille neuf cent cinq (11.905) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

*Souscription - Libération*

Ces faits exposés, l'Associé Unique, la société ACTERA PARTNERS L.P., prédésignée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire la totalité des onze mille neuf cent cinq (11.905) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en espèces de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent vingt-cinq euros (EUR 297.625,-).

La somme de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent vingt-cinq euros (EUR 297.625,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article huit des statuts de la Société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à trois cent dix mille cent vingt-cinq euros (EUR 310.125,-) divisé en douze mille quatre cent cinq (12.405) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison du présent acte s'élève approximativement à EUR 6.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Wolter, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, Relation: LAC/2007/14616. — Reçu 2.976,25 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007091385/242/95.

(070102129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

**Globull S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.686,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.959.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of June.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

GLOBULL L.L.C, a limited liability company, incorporated under the laws of Delaware, United States of America, having its registered address at Corporation Services Company, 2711 Centerville Road, suite 400, Wilmington, Delaware

19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware, Division of corporation, under number SRV 060334402 File 4139819,

here represented by Mrs Solange Wolter, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on June 19th, 2007.

Said proxy signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

- GLOBULL S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company («Société à responsabilité limitée»), with registered office at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number B116.959, (hereinafter referred to as «the Company») has been incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on April 21st 2006, published in the Mémorial C number 1536 of August 11th, 2006.

- The articles of the Company have lastly been amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on September 11th 2006, published in the Mémorial C number 2015 of October 26th, 2006.

- The share capital of the Company presently amounts to fifteen thousand six hundred and eighty-six United States Dollars (USD 15,686.-) consisting of:

-five hundred and four (504) Class A ordinary shares with a nominal value of thirty-one United States Dollars (USD 31.-) each;

-one (1) Class B preferred share with a nominal value of thirty-one United States Dollars (USD 31.-);

-one (1) Class C preferred share with a nominal value of thirty-one United States Dollars (USD 31.-).

- The appearing shareholder is the sole owner of all the shares of the Company further to the execution of a share transfer agreement dated April 30th, 2007.

- The appearing shareholder, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company and assumes the function of liquidator of the Company.

- The appearing shareholder, as the liquidator of the Company, declares that all liabilities of the Company have been settled.

-The activity of the Company has ceased; all assets of the Company are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and commitments of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

-The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company for the exercise of their mandate as of today.

-The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GLOBULL L.L.C, une société à responsabilité limitée de droit américain de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Services Company, 2711 Centerville Road, suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware, Division des sociétés, sous le numéro SRV060334402 Dossier 4139819,

ici représentée par Madame Solange Wolter, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé établie, le 19 juin 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- GLOBULL S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

section B, sous le numéro B116.959 (ci-après la «Société»), a été constituée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 avril 2006, publié au Mémorial C numéro 1536 du 11 août 2006.

- Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par un acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 11 septembre 2006, publié au Mémorial C n ° 2015 du 26 octobre 2006.

- La Société a actuellement un capital social de quinze mille six cent quatre-vingt-six Dollars américains (USD 15.686,-), représenté comme suit:

-cinq cent quatre (504) parts sociales ordinaires de Catégorie A ayant une valeur nominale de trente et un Dollars américains (USD 31,-) chacune;

-une (1) part sociale préférentielle de Catégorie B ayant une valeur nominale de trente et un Dollars américains (USD 31,-);

-une (1) part sociale préférentielle de Catégorie C ayant une valeur nominale de trente et un Dollars américains (USD 31,-);

- La comparante est propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société suite à la signature d'un contrat de cession de parts sociales daté du 30 avril 2007.

- Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et assume la fonction de liquidateur.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif de la Société est réglé.

- L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associé unique donne pleine et entière décharge aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la Société dissoute.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: S. Wolter, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, Relation: LAC/2007/16220. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007091367/242/106.

(070102174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

---

### **Opera Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 76.713.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 6 juin 2007*

#### *Résolution*

Suite à la démission de Ms. Delio Fabbri, Paolo Alberti et Vito Varvaro, l'assemblée décide de nommer administrateur pour la période expirant à l'assemblée se tenant en 2008:

#### *Conseil d'administration:*

Mr. Michele Russo, industrial manager, residing via de Togni, 12, I-20123 Milan

Mr. Pierre Thielen, lawyer, residing 21, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,

Mr. John Troisfontaines, expert-comptable, residing 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
OPERA MANAGEMENT S.A.  
Pour le Conseil d'Administration  
Signature

Référence de publication: 2007090124/1141/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09343. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Kilbroney Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.624.

Constitué par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 mars 2003, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 443 du 23 avril 2003.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KILBRONEY FINANCE S.A.  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007089889/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10099. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Columbia Sportswear Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 111.967.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007091106/6312/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11383. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

---

**Merril & Waterhouse International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 104.162.

Monsieur Daan Martin a démissionné comme Gérant de la société le 18 juillet 2007.

VAINKER & ASSOCIATES S.à r.l. dénonce l'utilisation de l'adresse suivante, 17 bd, Royal, L-2449 Luxembourg, comme siège social de la société, MERRIL & WATERHOUSE INTERNATIONAL S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007090543/763/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09983C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

---